

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de mars à quatorze heures,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation : le 22 mars 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Maurice FOUASSON (donne pouvoir à M. Louis GIBIER), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNÉE), Mme Martine POMARE (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN)

Absents : M. Guy ATLE, Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Mme Myriam PRAUD

DEL2023-003 Budget CCAS : Approbation du compte administratif 2022

Le compte administratif pour l'exercice 2022 est présenté au Conseil d'Administration.

Les résultats de l'année 2022 se répartissent de la façon suivante :

- En section de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement cumulé	200.00
--	---------------

- En section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2022	149 531.26
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	131 356.77
Solde des restes à réaliser	-826 657.29

Soit un résultat d'investissement cumulé	-545 769.26
---	--------------------

Sur proposition de la commission du 22 mars dernier,



Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du CCAS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 17/04/2023

Le Président du CCAS,
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 17/04/2023

La secrétaire de séance,
Myriam PRAUD